



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les secrétaires d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont, pour l'année 2026, proposés pour une inscription sur la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'État :

Liste principale :

1. Suzanne MOAL – Université Bretagne Occidentale - Brest
2. Valérie PENQUERCH-THORAU – Collège Jean Jaurès – Bannalec
3. Christophe DEMUNCK – Collège La Gautrais – Plouasne
4. Valérie CORBEL – Université Bretagne Sud - Lorient
5. Erwan KERVEILLANT – Collège Camille Guérin – Saint-Méen-Le-Grand
6. Lorène BEAUPLÉ – Rectorat Académie de Rennes - Rennes

Fait à Rennes, le 1er juin 2026

Pour La Rectrice et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Charlotte CIUBUCCIU